

Préparation de la Réunion du Conseil Communautaire du 31 mars 2010

Ordre du jour :

1 Approbation du compte-rendu de la réunion du 03 mars 2010.

Modification de l'ordre du jour

Le Conseil Communautaire autorise le président à déposer une demande de subvention pour les travaux de ravalement des façades du bâtiment de la maison des services auprès du Conseil Général du DOUBS, suivant le plan de financement suivant :

- Travaux de bardage, peinture et maçonnerie de la Maison des Services : 35 000 € (estimatif)
- Aide du Conseil Général du DOUBS : 10 500 €(30%)

Le Conseil autorise également le Président à déposer une demande de subvention pour la création de deux chemins d'accès sur la Zone d'Activités du Pré Rond afin de désenclaver les parcelles de terrain.

- Travaux de terrassement et mise en réseau des 2 chemins d'accès ZA : 26 613,50 €
- Conseil Général du DOUBS : 7 984,05 €(30%)

Le Conseil autorise à demander une aide du Conseil Régional pour la signalétique touristique à hauteur de 50% de la phase études, soit 11 945 €(modification de l'extrait de délibération du 28 janvier 2010)

Les demandes de subvention doivent être déposées avant le 15 avril 2010 (Région Franche-Comté et Conseil Général du Doubs).

2 Vote des Comptes de administratifs 2009

Budget Général :

Le Président de la CCPR ayant quitté la salle, le Conseil Communautaire élit Madame NEVERS Danièle, Président de séance.

Le Conseil Communautaire constate les résultats suivants :

- Excédent de fonctionnement : 423 405.61 €
- Déficit d'investissement : 365 480.59 €
- Reste à réaliser en dépenses d'investissement : 0.00 €
- Reste à réaliser en recettes d'investissement : 37 408.00 €

Soit un déficit d'investissement cumulé de 328 072.59 €

Le Conseil Communautaire adopte le Compte Administratif 2009 par 38 voix pour.

Office de tourisme :

Le Président de la CCPR ayant quitté la salle, le Conseil Communautaire élit Madame NEVERS Danièle, Président de séance.

Le Conseil Communautaire constate les résultats suivants :

Excédent de fonctionnement :	<u>477.34 €</u>
Déficit d'Investissement :	<u>539.37 €</u>

Le Conseil Communautaire adopte le Compte Administratif 2009 par 38 voix pour.

Zone de Cuse :

Le Président de la CCPR ayant quitté la salle, le Conseil Communautaire élit Madame NEVERS Danièle, Président de séance.

Le Conseil Communautaire constate les résultats suivants :

Déficit de fonctionnement :	<u>23 167.16 €</u>
Déficit d'Investissement :	<u>203 956.62 €</u>

Le Conseil Communautaire adopte le Compte Administratif 2009 par 38 voix pour

Ordures Ménagères :

Le Président de la CCPR ayant quitté la salle, le Conseil Communautaire élit Madame NEVERS Danièle, Président de séance.

Le Conseil Communautaire constate les résultats suivants :

Déficit de fonctionnement :	<u>15 557.12 €</u>
-----------------------------	--------------------

Le Conseil Communautaire adopte le Compte Administratif 2009 par 38 voix pour

3 Approbation des Comptes de Gestion 2009

Budget Général :

L'exposé du président entendu, le Conseil Communautaire approuve le Compte de Gestion 2009 de la trésorerie de ROUGEMONT et constate la concordance des écritures à celles du Compte administratif 2009.

Office de tourisme :

L'exposé du président entendu, le Conseil Communautaire approuve le Compte de Gestion 2009 de la trésorerie de ROUGEMONT et constate la concordance des écritures à celles du Compte administratif 2009.

Zone de Cuse :

L'exposé du président entendu, le Conseil Communautaire approuve le Compte de Gestion 2009 de la trésorerie de ROUGEMONT et constate la concordance des écritures à celles du Compte administratif 2009.

Ordures Ménagères :

L'exposé du président entendu, le Conseil Communautaire approuve le Compte de Gestion 2009 de la trésorerie de ROUGEMONT et constate la concordance des écritures à celles du Compte administratif 2009.

4 Affectation des Résultats 2009

Budget Général :

A la clôture de l'exercice 2009 :

Le résultat comptable à affecter s'élève à la somme de 423 405.61 €

Le Conseil Communautaire décide d'affecter au compte 1068 la somme de 328 072.58 € en couverture du déficit cumulé d'investissement et de reporter au compte 002 excédent antérieur reporté, la somme de 95 333.03

Office de tourisme :

A la clôture de l'exercice 2009 :

Le résultat comptable à affecter s'élève à la somme de 477.34 €

Le Conseil Communautaire décide d'affecter au compte 1068 la somme de 477.34 € en couverture du déficit d'investissement.

Zone de Cuse :

Le Conseil Communautaire décide de reporter au compte 002 le déficit de fonctionnement pour un montant de 23 167.16 €

Ordures Ménagères :

Le Conseil Communautaire décide de reporter au compte 002 le déficit de fonctionnement pour un montant de 15 557.12 €

5 Votes des 3 Taxes 2010

L'exposé du président entendu, le Conseil Communautaire décide de ne pas changer les taux d'impositions (3 taxes) pour 2010 par 39 voix pour
Soit :

	Taxe d'Habitation ;	4.58 %	143 720 €	
	Taxe Foncière ;	6.00 %.		129
660 €				
	Taxe Foncière Non Bâtie ;	9.14 %	36 752 €	
	Produit attendu des 3 taxes :		310 132 €	

Taux relais de cotisation foncière des entreprises 3.55%

Taux d'imposition 2009 (dans la limite du taux 2008 + 1% ; 3.55 %) **68 018 €**

Montant Global de la recette des 3 taxes + taxe professionnelle : **378 150.00 €**

6 Votes des Budgets primitifs**Budget Général :**

Après présentation du budget primitif 2010, le Conseil Communautaire l'adopte par 39 voix pour.

Fonctionnement	Dépenses	813 592.51 €
	Recettes	813 592.51 €
Investissement	Dépenses	1 303 774.49 €
	Recettes	1 303 774.49 €

Office de tourisme :

Après présentation du budget primitif 2010, le Conseil Communautaire l'adopte par 39 voix pour.

Fonctionnement	Dépenses	26 600.00 €
	Recettes	26 600.00 €
Investissement	Dépenses	29 115.94 €
	Recettes	29 115.94 €

Zone de Cuse :

Après présentation du budget primitif 2010, le Conseil Communautaire l'adopte par 39 voix pour.

Fonctionnement	Dépenses	774 269.80 €
	Recettes	774 269.80 €
Investissement	Dépenses	830 569.42 €
	Recettes	830 569.42 €

Hotel d'Entreprise

Après présentation du budget primitif 2010, le Conseil Communautaire l'adopte par 39 voix pour.

Fonctionnement	Dépenses	26 880.00 €
	Recettes	26 880.00 €
Investissement	Dépenses	621 898.00 €
	Recettes	621 898.00 €

Ordures Ménagères :

Après présentation du budget primitif 2010, le Conseil Communautaire l'adopte par 39 voix pour.

Fonctionnement	Dépenses	273 083.00 €
	Recettes	273 083.00 €

7 Demande de subvention pour l'achat d'un Ordinateur

L'ordinateur de Ludivine est HS, le président demande l'autorisation au Conseil Communautaire de le remplacer et de déposer une demande de subvention DGE auprès de la préfecture

Impossible de l'utiliser avec le vidéo projecteur. (Difficultés à projeter ses compte rendu)

DEVIS :

VA INFORMATIQUE :	ROULANS	1 ^{er} Devis	1259.90 TTC
		2 ^{ème} Devis	942.84 TTC
AFODIS	BESANCON		2127.68 TTC

Devis A.2C.I à venir.

8 Prix de location de la salle socioculturelle

je vous demande de fixer le prix de la location de la salle socioculturelle (les week-end lors de la trêve du foot ou pendant les vacances d'été)

2 Tarifs : 100 € Pour les habitants des Communes de la Communauté de Communes
130 € Pour les habitants des Autres Communes

9 Embauche d'un CUI-CAE Contrat Unique d'Insertion - Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi.

Le départ en retraite de Monsieur Serge PAUTOT est programmé pour Août 2010.

Pour le remplacement de Monsieur Serge PAUTOT, le président propose l'embauche d'une personne en Contrat Unique d'Insertion - Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi. (CUI-CAE) 23 heures par semaine annualisées pour une période de 2 années.

Coût pour la Communauté de Communes : 192.94 €/ mois

Détail : CUI CAE 23h / semaine

Des aides sont prévues pour les foyers.

Remboursement de :

- **25 € pour acquisition d'un adaptateur**
- **120 € pour le remplacement de l'antenne (Râteau) ces deux aides sont soumises à conditions de ressources**
- **250 € pour les zones blanches pour achat et pose d'une parabole remboursement sur factures (sans condition de ressources).**

Le Conseil Général du DOUBS lance sa 5^{ème} **saison culturelle départementale** (saison 2011-2012), permettant de financer des spectacles à hauteur de 50% du coût (avec un maximum de 2100 € par spectacle) dans les Communes rurales souhaitant et pouvant les accueillir.

Un catalogue des spectacles proposés a été transmis en Communauté de Communes, et les Communes potentiellement intéressées doivent s'inscrire avant le 23 avril 2010 auprès des services départementaux (tél : 03.81.25.83.58) ou par le biais de la Communauté de Communes.

Le Président,

Jacky BOUVARD